

Colloque Convention sur l'interdiction des Armes Chimiques
17 octobre 2017

Discours Pascal Juéry – Président de l'UIC

M. le Directeur général de l'OIAC,
Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est tout particulièrement agréable d'être présent aujourd'hui parmi vous à l'occasion de ce colloque intitulé « Prévenir le détournement de produits et d'installations chimiques ».

Ce rendez-vous important met en lumière l'excellent travail de collaboration entre les autorités compétentes françaises pour l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, à savoir l'IRSN et le service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité, et les fédérations et syndicats professionnels concernés : UFCC, UIT, SICOS SNIAA, Syprodeau et bien entendu l'Union des Industries Chimiques

Les industries chimiques génèrent un chiffre d'affaires de 71 Mrds€ et emploient 200 000 personnes en France. C'est un secteur qui exporte 65% de ses productions et qui est donc fortement concerné par l'usage que l'on pourrait faire de ces produits.

Pour l'organisation que je préside, ce n'est pas une première. Cela fait plusieurs années que nous travaillons conjointement avec l'IRSN et le SHFDS sur la problématique des précurseurs d'armes chimiques et sur l'application de la convention internationale par les industriels.

Mais, plutôt qu'une application stricto sensu de la convention et du régime de contrôle qui en découle, nous avons décidé conjointement avec les pouvoirs publics de choisir la voie du partenariat basée sur une confiance mutuelle.

Ce choix satisfait toutes les parties car nous avons un but commun : éviter le détournement de substances chimiques à des fins terroristes ou la prolifération d'armes de destruction massive.

En effet, quel industriel accepterait de voir son produit associé à un acte barbare d'un dirigeant peu scrupuleux ? Aucun

Si le conflit syrien a mis en lumière le travail précieux de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), maison mère de la convention internationale et garante de son application dans le monde, il ne faut pas oublier que chaque industriel potentiellement concerné contribue aussi à cette lutte.

Je voudrais insister à ce stade de mon intervention sur le rôle très important des fédérations professionnelles, intermédiaires obligés entre les autorités et les entreprises, en particulier les PME-ETI, sur ce sujet délicat.

Cela passe par un travail de veille réglementaire très important pour le compte des entreprises, mais aussi par des actions de sensibilisation.

C'est ainsi que l'UIC a organisé régulièrement en lien avec les autorités des colloques consacrés à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, dont nous fêtons les 20 ans cette année, ainsi que des journées de formation destinées aux industriels. Ce sera d'ailleurs encore le cas cette année.

L'UIC veille également au bon déroulement des inspections dans les locaux des entreprises.

Ces actions sont indispensables pour les industriels qui, il ne faut pas l'oublier, doivent gérer et se conformer à des réglementations de plus en plus nombreuses, en particulier sur les produits dits « sensibles » : Convention PIC sur l'import-export de produits chimiques dangereux, biens à double usage, règlement REACH, précurseurs chimiques de drogues et plus récemment précurseurs d'explosifs.

Ce sont autant de réglementations qui nécessitent une gestion rigoureuse et adaptée de la part des industriels.

En cela, la brochure présentée aujourd'hui, issue du travail conjoint des autorités et des fédérations est un exemple de ce qu'il faut faire : et l'on peut espérer, M. le Directeur général de l'OIAC, qu'elle servira de base à un document de sensibilisation et de vulgarisation au niveau international.

Tout ce qui va dans le sens de la simplification et de l'harmonisation sera appuyé par l'UIC.

Je ne peux conclure cette brève intervention sans rappeler que, indépendamment des normes et des dispositions réglementaires qui s'imposent à elle, et qu'elle respecte, l'industrie chimique a développé sa propre initiative en matière de sécurité, santé et environnement : RESPONSIBLE CARE.

Cette initiative fait la promotion de la coopération avec les autorités pour le développement et l'implantation de règles et de normes efficaces. Elle est donc tout à fait en phase avec le sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

Je vous remercie d'avoir accepté de venir nous parler une nouvelle fois de la CIAC et permettre ainsi aux industriels présents de mieux appréhender cette convention internationale et ses répercussions dans leur entreprise.

Ce sont les échanges réguliers entre les fédérations professionnelles et les autorités nationales compétentes qui permettent de trouver un compromis nécessaire au bon fonctionnement de l'économie, tout en respectant les contraintes.